

PROJET D'ACOMPAGNEMENT OECUMENIQUE POUR LE TOGO (PAOET)

La Lettre d'information du PAOET sur le Togo numéro 8, septembre-octobre 2012

Editorial

L'actualité politique est restée préoccupante durant les deux derniers mois. Elle a été marquée par plusieurs grèves, notamment sur les plans éducatif et social, le dialogue politique, la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les manifestations des organisations de la société civile et des partis de l'opposition pour contester le pouvoir en place.

Manifestations du Collectif Sauvons le Togo et de la coalition Arc-en-ciel

Suite à l'invitation du Premier Ministre adressée le 11 septembre à deux partis membres du Collectif Sauvons le Togo (l'Alliance Nationale pour le Changement/ANC et l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire/OBUTS) pour prendre part au dialogue politique entamé le 10 septembre, les responsables du Collectif Sauvons le Togo (CST) ont eu à dénoncer, encore une fois, ce qu'il considère comme la « mauvaise foi » du gouvernement : non seulement celui-ci n'avait pas fait mention des préalables émis par le CST mais il avait, en plus, choisi d'inviter deux partis politiques membres du collectif plutôt que l'entité que constitue le Collectif (comme cela avait déjà été le cas), ce qui pour les responsables du CST était une manœuvre visant à casser l'unité de leur structure. Pour manifester sa désapprobation, le Collectif a appelé la population à une « grande marche de protestation » le 15 septembre.

La marche n'aura finalement pas lieu. D'après les témoignages des témoins, des miliciens armés de gourdins, de cordelettes, de machettes, de haches et de pioches ont avec la complicité tacite des forces de sécurité pris d'assaut le lieu de rassemblement des manifestants dans le quartier Adéwui, un quartier réputé être le fief du régime en place RPT/ Unir. Ces miliciens ont violemment agressé les militants du Front Républicain pour l'Alternance (FRAC) et les sympathisants du CST, sans oublier les passants et les populations riveraines qui leur avaient fait des remontrances. Des affrontements ont eu lieu entre les manifestants et les miliciens à Adéwui mais aussi dans les quartiers alentours ; les deux camps ont été dispersés par les forces de sécurité. On a dénombré une cinquantaine de blessés dont une vingtaine de blessés graves.

Les responsables du CST et de la Coalition Arc-en-ciel ont, dans une déclaration commune faite le même jour, dénoncé ces actes barbares et exigé que leurs auteurs (dont certains ont été clairement identifiés par les victimes) ainsi que leurs commanditaires soient traduits devant la justice. Ils ont par ailleurs « lancé un cri d'alarme » à la communauté internationale pour qu'elle prenne « la mesure du drame qui se joue au Togo avant qu'il ne soit trop tard ». Le responsable du Service de Recherches et d'Investigation (SRI) de la Gendarmerie Nationale a été accusé d'avoir donné des boissons aux

miliciens pour les motiver dans leurs besoins, ce qu'il a fermement nié.

De nombreuses organisations nationales ainsi que des missions diplomatiques présentes au Togo, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), la délégation de l'Union Européenne, les ambassades de la République Fédérale d'Allemagne, de la France, des Etats-Unis et la Coopération du système des Nations Unies au Togo ont condamné les violences perpétrées sur les militants et sympathisants de l'opposition qui marchaient dans le cadre d'une manifestation dûment autorisée et donc devant bénéficier de la protection des forces de l'ordre.

Les femmes du Collectif Sauvons le Togo et de la Coalition Arc-en-ciel ont de leur côté organisé une marche de protestation le 20 septembre. Une marée humaine habillée en rouge a défilé dans les rues de Lomé pour exprimer son ras-le-bol par rapport à la situation sociopolitique du pays. Les femmes ont dénoncé la mauvaise gouvernance, le manque d'alternance à la tête de l'Etat et exigé des réformes politiques et la fin de l'impunité. La manifestation s'est déroulée sans heurt et la foule s'est dispersée sans incident et dans une ambiance de discipline.

Le CST et la Coalition Arc-en-ciel ont, par ailleurs, organisé une série de marches suivies de sit-in les 25, 26 et 27 septembre. Initialement prévue au Carrefour Déckon, la manifestation a été finalement délocalisée à la Place de l'Indépendance, grâce à un accord entre les organisateurs et le ministre de la Sécurité. Contrairement à ce qui s'était passé en juin et en août, les trois journées de marche et sit-in se sont bien déroulées, sans violence ni altercation entre les forces de l'ordre et les manifestants. Le succès de cette manifestation pacifique doit être attribué à la fois au comportement citoyen des responsables du CST et à l'attitude exemplaire des forces de l'ordre. Les manifestants ont dénoncé le refus des réformes politiques et la

dégradation de la situation des droits de l'homme, et exigé la démission du chef de l'Etat. Notons la présence le deuxième jour de marche des membres du Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET) qui se sont joints à la masse pour dépeindre les difficiles conditions de vie et d'études de l'étudiant togolais et demandé le soutien des manifestants.

Pour marquer le 22^{ème} anniversaire du soulèvement populaire du 5 octobre 1990 (considéré comme le début du processus de démocratisation au Togo), le CST et la Coalition Arc-en-ciel avaient prévu des manifestations conjointes dont, notamment des dépôts de gerbes de fleurs et une marche à travers les rues de Lomé. Les organisateurs et les autorités compétentes n'étaient, malheureusement, pas tombé d'accord sur l'itinéraire et la marche a été sévèrement réprimée à coups de grenades lacrymogènes, de matraques et de tirs de balles en caoutchouc. Des grenades lacrymogènes auraient été lancées à bout portant sur les manifestants et même dans les maisons avoisinantes où les forces de l'ordre seraient rentrées pour frapper les habitants. On a enregistré plusieurs blessés dont un journaliste violenté par un commissaire de police. Le président de la Délégation spéciale de la Commune de Lomé a, dans un communiqué, imputé la responsabilité des troubles aux manifestants. Il a parlé « d'une provocation de la part de manifestants visiblement drogués ».

La dernière manifestation du CST et de la Coalition Arc-en-ciel dans la période septembre-octobre a eu lieu le 27 octobre à la Place de l'Indépendance. Organisée pour protester contre l'élection des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la manifestation s'est déroulée sans heurt ni violence. Les responsables des deux regroupements ont dénoncé la volonté du gouvernement d'aller aux élections sur la base de lois électorales « unilatérales » et contestées par

l'opposition et sans consensus sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles promises depuis 2006. Ils ont réitéré leur « ferme détermination » à s'opposer par tous les moyens au « coup de force » en préparation, tout en appelant à un dialogue « franc et sincère » avec le régime.

Suite des incidents du 15 septembre et du 05 octobre

Le Ministre de la Sécurité a ouvert une enquête suite aux violences exercées le 15 septembre par des miliciens proche du pouvoir sur les manifestants du CST et celles faites le 05 octobre par des éléments des forces de l'ordre sur un journaliste. Aux termes des investigations, les auteurs des actes barbares du 15 septembre ont été identifiés et un procès-verbal a été transmis au parquet pour décider de l'issue à donner à cette affaire. Des excuses ont été, par ailleurs, présentées au journaliste agressé.

Encore des remous sociaux

Le milieu éducatif est secoué courant septembre depuis par des manifestations diverses. Les étudiants de l'Université de Lomé, ont ainsi organisé le 03 et le 10 septembre, à l'appel du Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET) et du Collège des délégués de l'Université de Lomé, un sit-in devant le bâtiment de la Direction des Bourses et Stages (DBS), bâtiment qui abrite le ministère des Enseignements supérieurs. Ils entendaient exprimer leur préoccupation face au retard constaté dans le paiement des allocations de secours et des bourses. Les responsables du MEET ont dénoncé la « mauvaise foi » du gouvernement et menacer « de mobiliser les étudiants et la population » pour la satisfaction de leurs droits. Le Ministre a réagi à travers la publication d'un communiqué : il y a invité les étudiants à éviter la violence comme mode de réclamation et les a rassurés que toutes les mesures nécessaires étaient en train d'être prises

par l'Etat pour honorer ses engagements vis-à-vis cours des étudiants.

L'Université de Kara a également connu des mouvements de contestation. Suite à une décision du président du Conseil de cette université, portant sanction disciplinaires et exclusion de 26 de leurs camarades, les étudiants se sont constitués en un regroupement dénommé « Collectif Sauvons les Etudiants » (CSE) pour soutenir leurs camarades, réclamer leur réintégration par l'annulation pure et simple de la décision d'exclusion, et, enfin, défendre les droits des étudiants. Les responsables du CSE estime que la sanction frappant leurs camarades est une « décision politique » et une tentative de musellement des étudiants.

Les trois responsables du CSE ont été victimes d'une tentative d'assassinat dans la nuit du 14 au 15 octobre 2012. D'après les témoignages des victimes, un incendie a été provoqué au domicile de chacun d'entre eux à la même heure, soit 2h du matin, par des individus inconnus qui cherchaient à les assassiner. On n'a enregistré rien que des dégâts matériels. La piste criminelle a été évoquée puisque les présumés auteurs ont dans leurs fuites oublié sur les lieux couteaux et autres armes blanches. Des démarches ont été entreprises auprès de la police pour ouvrir une enquête. Une déposition a été, par ailleurs, faite au niveau de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Pour témoigner son soutien aux étudiants, le CST a publié le 15 octobre un communiqué dans lequel il a « *condamné fermement les dernières violences préméditées et exercées sur les leaders estudiantins à Kara par la dictature militaro-clanique incarnée par Faure Gnassingbé* » et « *exigé l'ouverture sans délai d'une enquête afin que force soit à la loi pour que prenne fin impérativement l'impunité dans notre pays* ». De même, le CST a demandé la réintégration inconditionnelle et immédiate des étudiants

exclus et l'annulation des sanctions « arbitraires » dont ils ont été l'objet.

A part le milieu étudiantin, les remous sociaux ont également concerné les travailleurs du secteur de la téléphonie. Ainsi, les organisations syndicales de l'unique société de téléphonie fixe du Togo, Togotélécom, ont de leur côté observé une grève générale de quarante-huit (48) heures les 4 et 5 octobre. Ce mouvement d'humeur a été causé par le refus de la direction de prendre en compte les éléments contenus dans la plateforme revendicative soumise depuis le 1^{er} mai 2012 par les travailleurs : ceux-ci réclament de meilleures conditions de travail et de vie, entre autres le recyclage et la formation du personnel, la dotation de la société d'un règlement intérieur et des augmentations de salaires. La grève a été très suivie durant les deux jours qu'elle a duré. Les agents ont arrêté de travailler et se sont rassemblés devant les diverses agences malgré les menaces du Directeur Général qui a fait appel aux policiers et gendarmes qui ont été convoyés pour intimider les grévistes.

Reprise du dialogue politique

Le gouvernement a entamé le 10 septembre dernier un nouveau dialogue avec les partis politiques de l'opposition togolaise ainsi que les organisations de la société civile pour aplanir leurs divergences autour des questions relatives au découpage électoral, aux réformes constitutionnelles et institutionnelles, mais aussi et surtout discuter de l'organisation des élections législatives à venir.

Sur les 11 partis politiques invités par le Premier Ministre, seuls 5 (Union pour la République/UNIR, l'Union des Forces du Changement/UFC, la Convention Patriotique Panafricaine/CPP, le Parti des Démocrates pour le Renouveau/PDR et l'Alliance) ont répondu positivement et pris part aux travaux. Notons aussi la présence de représentants deux

associations de la société civile (le Réseau Femmes Anciennes Ministres et Parlementaires/REFAMP et le Groupe de Réflexion et d'Action Femme Démocratie et Développement/GF2D), et d'observateurs du système des Nations Unies au Togo et de la Délégation de l'Union Européenne au Togo. Les partis d'opposition membres du CST et ceux de la Coalition Arc-en-ciel (l'ANC, le CAR, la CDPA, le PRR, l'OBUTS, et le PDP) ont boycotté le dialogue exigeant, entre autres choses, la nomination d'un médiateur international. Dans un communiqué rendu public le 09 septembre, le CST et la Coalition ont dénoncé « la duplicité du gouvernement » et « *conditionné leur participation au dialogue à la satisfaction des préalables posés susceptibles de rassurer la classe politique et les populations togolaises quant à la réelle volonté du régime d'apaiser le climat politique dans le pays et de mettre fin à toutes sortes de violations de lois, des droits et libertés des citoyens* ».

L'accord signé à l'issue des discussions porte sur certaines réformes constitutionnelles et institutionnelles (notamment la limitation du mandat présidentiel à cinq (05) ans renouvelable une seule fois) et le découpage électoral avec une assemblée nationale de 83 députés contre 81 dans l'ancienne assemblée (deux députés ont été ajoutés à la préfecture de Lomé) et 91 contenu dans la loi votée en mai 2012 par le parlement. Les éléments de cet accord ont été rejetés par le CST et la Coalition arc-en-ciel. Pour les responsables des deux regroupements ainsi que les leaders des partis politiques de l'opposition, il faut procéder à un nouveau découpage électoral qui soit plus équitable et tienne compte (conformément aux recommandations de la mission d'observation internationale sur les élections législatives de 2007, notamment celle de l'UE) des données démographiques actuelles du pays (populations vivant dans les différentes préfectures). Sur la base du découpage de 2007 (découlant de l'Accord Politique Global signé en

août 2006 par l'ensemble des acteurs de la classe politique togolaise), il a fallu 100.000 électeurs dans la Commune de Lomé (dans le Sud) pour élire un député alors qu'il a suffi de 22.946 électeurs dans la préfecture de l'Oti (au Nord) pour avoir un siège à l'Assemblée Nationale. L'opposition a, par ailleurs, exigé que la limitation du mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois s'applique à l'actuel président avec un effet rétroactif : en clair, Faure Gnassingbé ne devrait pas se représenter aux élections présidentielles de 2015.

Lancement du processus électoral

Même si la date définitive des élections législatives, initialement prévues pour octobre 2012, n'est pas encore connue, le processus électoral semble bel et bien lancé avec l'élection le 17 octobre de 6 des 11 membres de la Commission Nationale Electorale Nationale Indépendante (CENI). Quarante huit heures plus tard, 9 autres se sont ajoutés à la liste pour faire un total de 15 membres sur les 17 prévus selon le code électoral et répartis comme suit : cinq (05) désignés par la majorité parlementaire ; cinq (05) désignés par l'opposition parlementaire ; trois (03) membres des partis politiques extra-parlementaires élus par l'Assemblée nationale ; trois (03) membres de la société civile élus par l'Assemblée nationale ; un (01) membre désigné par l'administration.

Le CST et la Coalition Arc-en-ciel ont condamné ces actes du gouvernement qui a choisi, dans un contexte sociopolitique tendu, de faire élire, sur la base de lois « unilatéralement modifiées », les membres de la CENI. Pour ces deux regroupements, la composition de la CENI est largement déséquilibrée dans la mesure où sur les 17 sièges prévus, 14 ont été attribués par l'Assemblée majoritairement UNIR-UFC à des militants des partis au pouvoir (UNR-UFC) ou des personnes reconnues proches du parti UNIR.

Les membres de la CENI (sauf ceux de l'opposition) ont, conformément au code électoral, prêté serment le devant la Cour Constitutionnelle le 24 octobre dernier. Cette cérémonie est le signe que le processus électoral est entré dans une phase opérationnelle.

Suite de l'affaire d'escroquerie internationale

Interpellé le 1^{er} septembre dans le cadre d'une affaire d'escroquerie internationale, M. Pascal Bodjona, ancien ministre de l'Administration Territoriale, est resté en détention provisoire dans les locaux de la Gendarmerie Nationale, malgré les mouvements de protestation suscités par son arrestation. Même s'il a pu éviter son transfèrement à la prison après sa présentation devant le juge d'instruction, l'intervention du Président de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) pour tenter de trouver un accord à l'amiable avec le plaignant, l'Emirati Abbas Al Youssef, et lui permettre de bénéficier d'une mesure de liberté provisoire a échoué et l'affaire suit son cours devant la justice togolaise. Pour les avocats de M. Bodjona, il y a de graves irrégularités procédurales dans cette affaire d'escroquerie : leur client qui avait été entendu en août comme témoin ne peut pas tout d'un coup devenir inculpé dans la même affaire.

Considéré comme le cerveau de l'arnaque, le sieur Loïk Le Floch-Prigent, ancien Président Directeur Général de la société française Elf Aquitaine, a été interpellé à Abidjan le 14 septembre et extradé à Lomé le 16 septembre où il a été auditionné à plusieurs reprises. Son état de santé s'étant aggravé, ses avocats ont demandé une évacuation sanitaire, ce que les autorités judiciaires et politiques togolaises ont refusé malgré l'intervention des autorités françaises, exigeant une caution de 4.5 millions de dollars pour sa mise en liberté provisoire.

*Comlan Prosper Deh, Accompagnateur
Œcuménique et Adjovi Enyonom
Hotsiamé, Assistante Administrative*